

LA RUCHE

CONDITIONS D'ACCÈS ET FICHE TECHNIQUE

I. LA CANDIDATURE

Déposez votre candidature à espaces-creation@arsud-regionsud.com

Avec :

- Une présentation de votre projet artistique et de votre équipe (création, répétitions, reprise)
- Une fiche technique détaillée de vos besoins en matériel
- Un budget du projet mentionnant les aides publiques et apports de partenaires

II. LES FRAIS DE PARTICIPATION

Nos missions de service public nous permettent de proposer ces services contre une participation aux frais d'entretien et d'amortissement du matériel.

Au titre de la mise à disposition, l'association versera à Arsud une redevance d'occupation basée sur une catégorisation tarifaire établie en fonction de l'analyse de la situation financière de la structure demandeuse, sur le dernier exercice comptable clôturé (examen des derniers « Bilan Financier » et « Compte de Résultat » en date) :

- 10 euros TTC par 24 heures consécutives (en dessous de 50 000 euros TTC, lors de la clôture du dernier exercice)
- 20 euros TTC par 24 heures consécutives (entre 50 000 euros TTC et 150 000 euros TTC, lors de la clôture du dernier exercice)
- 30 euros TTC par 24 heures consécutives (au-dessus de 150 000 euros TTC, lors de la clôture du dernier exercice)

III. LA TECHNIQUE

Matériel son et lumière

Dans cet espace, Arsud propose une installation son et lumière minimum.

Pour une installation plus complète, une demande et une réservation de matériel devront être faites à l'adresse : reservation@arsud-regionsud.com.

Le catalogue de location de matériel scénique d'Arsud est consultable sur notre site à : <https://arsud-regionsud.com/louer/parc/1>

Un accompagnement technique au montage et au démontage de l'installation peut être prévu entre 9h et 18h si la fiche technique est complexe. Cette requête devra être formulée lors de la demande de réservation de salle.

Tout accompagnement technique en dehors des horaires mentionnés ci-dessus ou les dimanches et jours fériés sera facturé 35 euros/heure à la structure locataire du lieu.

IV. LA RESTAURATION

Une cafétéria à usage normal de réfectoire permet de déjeuner sur place quotidiennement uniquement pour le repas de midi, hors WE et jours fériés.

V. L'ENTRETIEN

La propreté des espaces (sol, moquette, vaisselle et mobilier) se trouve sous la responsabilité de ses utilisateurs.

Dans chaque salle, un équipement adapté est mis à disposition : balai, aspirateur...

En cas de non-respect, la structure utilisatrice du lieu devra s'acquitter auprès d'Arsud d'une somme de 69 €/heure correspondant à l'intervention d'une équipe extérieure de nettoyage.

Face à la pandémie du covid-19, Arsud applique le strict protocole sanitaire auquel les résidents doivent se conformer.

<https://travail-emploi.gouv.fr>

FICHE TECHNIQUE DE LA RUCHE

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

A venir

LISTE DU MATÉRIEL DISPONIBLE

A venir

+ d'infos en adressant un mail à espaces-creation@arsud-regionsud.com